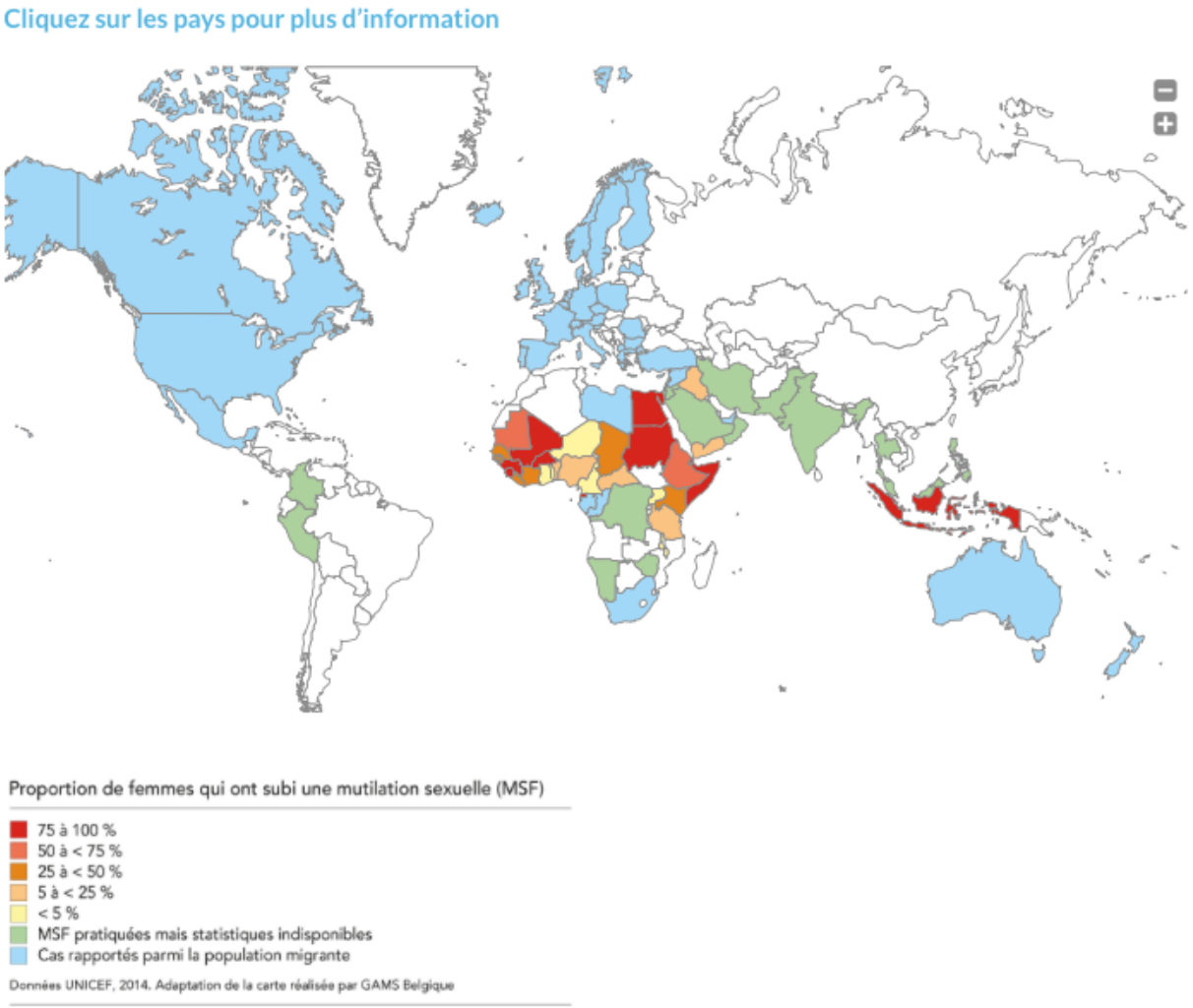
Les parents des fillettes menacées d'excision pourront bénéficier du droit d'asile !

écrit par Christine Tasin | 4 avril 2018



Notre ami Maxime nous avait prévenus, c'était non dans la loi mais dans l'interprétation de la loi par le Conseil d'Etat:
http://resistancerepublicaine.com/2017/11/28/lexcision-comme-moyen-dobtenir-le-statut-de-refugie-vous-connaissez/
La Loi Asile et immigration va accélérer les choses…

De façon évidente l'invasion migratoire ne suffisait pas, il fallait la transformer en submersion.

Le regroupement familial étendu aux frères et soeurs des mineurs (quand bien même ils auraient 56 ans….), ça n'allait pas encore assez loin.

Désormais des clandestins bénéficieront du droit d'asile si leurs fillettes sont menacées d'excision.

Cela ne serait pas un sujet si tragique, on pourrait en rire. Mais ces mêmes fillettes qui sont excisées sous le manteau en France ou excisées le temps de vacances au pays vont permettre, en sus, à leurs exciseurs de parents de bénéficier des largesses de la France.

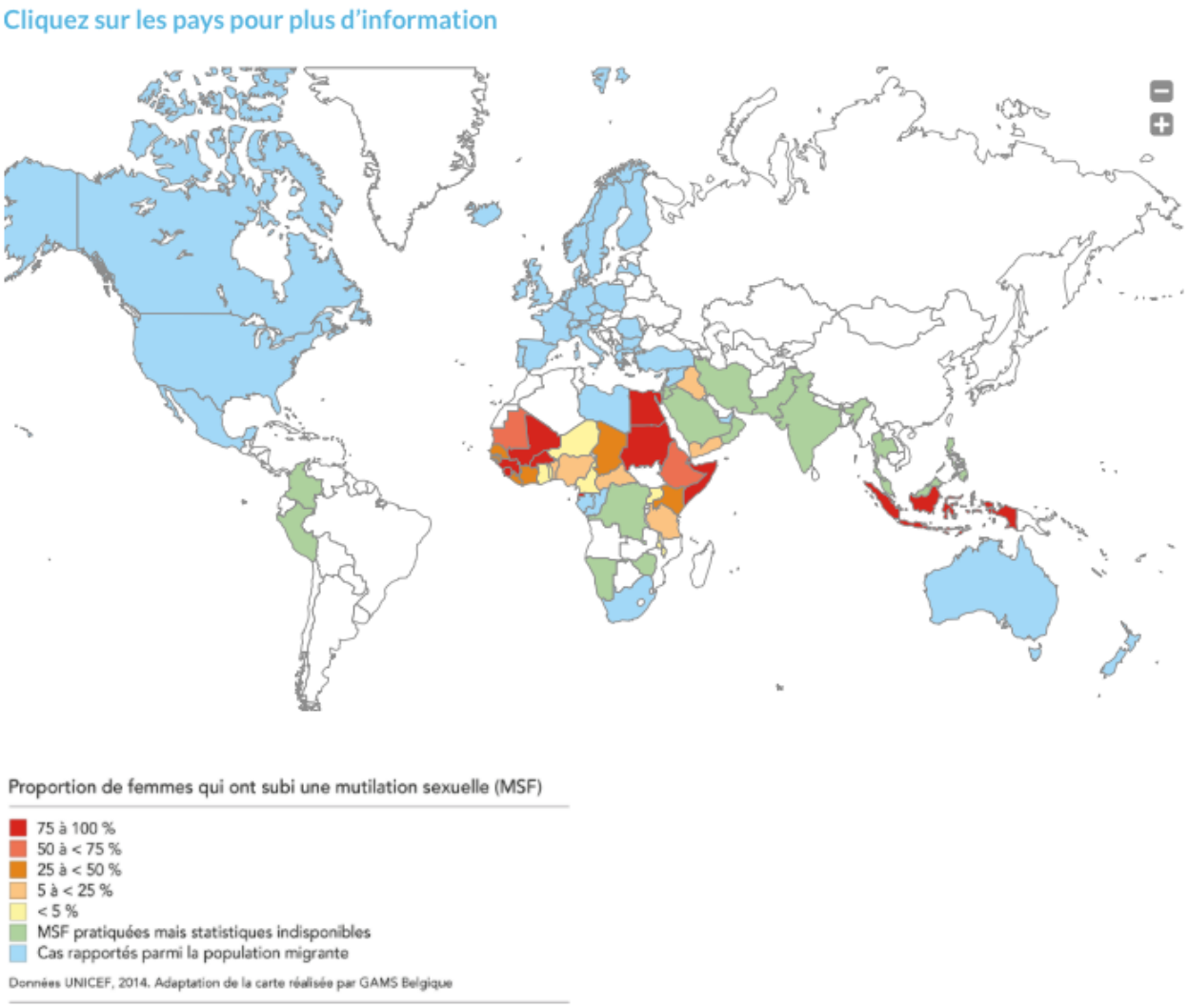
Par Paule Gonzalès
Mis à jour le 03/04/2018 à 21h44 | Publié le 03/04/2018 à 20h17
La disposition concernant l'élargissement du regroupement familial et celle concernant les parents des fillettes menacées d'excision inquiètent les tenants d'une législation dure.

L'Épaisseur du trait, mais qui fait hurler tous les détracteurs de droite et cristallise le débat idéologique. La loi asile et immigration de Gérard Collomb compte en effet élargir le regroupement familial pour les mineurs isolés ayant été acceptés au titre du droit d'asile. Dans son article 3, le texte prévoit que les mineurs réfugiés, qui jusqu'ici pouvaient faire venir leurs parents, pourront désormais aussi faire venir leurs frères et sœurs, afin que «la réunification familiale ne se fasse pas au détriment de l'unité familiale». Une disposition qui concerne également les fillettes menacées d'excision dans leur pays: leurs parents pourront bénéficier d'un titre de séjour au nom du droit d'asile.
Pour les tenants d'une législation dure en matière d'immigration, ces deux dispositions sont non seulement la preuve de l'ambiguïté du gouvernement mais aussi une provocation insoutenable. Dès la publication du texte, des parlementaires, à commencer par Éric Ciotti, ont estimé que de telles dispositions créeraient un appel d'air sans précédent et entraîneraient «l'ouverture des vannes de l'immigration à travers un regroupement familial élargi». Beaucoup redoutent à droite que les mineurs deviennent une clé migratoire. C'est-à-dire un levier pour forcer la porte de la France et un élément stratégique pour l'industrie des passeurs.
Il faut dire que, depuis de longs mois, la polémique fait rage en ce qui concerne la problématique plus générale des mineurs isolés sur le sol français, qu'ils aient le statut de réfugié ou non. En 2017, 14.000 ont franchi les frontières de l'Hexagone et ils sont aujourd'hui 25000 à bénéficier de l'aide sociale à l'enfance (ASE), parfois au détriment des mineurs nationaux. Notamment en termes d'hébergement, dans de nombreux départements. Certains parquets sont débordés par l'afflux, tant pour

leur identification que pour l'organisation de leur prise en charge. Très souvent fugueurs, certains mineurs étrangers peuvent être identifiés plusieurs fois avant que l'on se rende compte qu'il s'agit de la même personne. Enfin, à mi-voix, un certain nombre de procureurs avouent avoir des problématiques de délinquance aiguë causée par ces populations.
Lire la suite ici :

http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/04/03/01016-20180403ARTFIG00303-immigration-regroupement-familial-elargi-l-article-qui-fache.php

On a beau se taper la tête contre les murs, la réalité est là, intangible. Le génocide des Français et de leur histoire mise en oeuvre et votée par des centaines d'élus félons à la solde de Macron.
Il suffit de regarder la carte des pays pratiquant l'excision :



Les pays africains pratiquant l'excision sont ceux d'où nous arrivent les » réfugiés mineurs isolés « , par pleins bateaux

!
Ces pays sont : Mali, Guinée, Sierra Leone, Burkina Faso, Soudan du Nord, Egypte, Somalie
Entre 75 et 100 pour cent des femmes y sont excisées voire infibulées.
http://resistancerepublicaine.com/2018/02/11/lexcision-courante-en-france-les-migrants-arrivent-par-milliers-de-pays-ou-elle-est-pratiquee/
Bref, il suffira dorénavant d'avoir une fille et d'être malien ou égyptien pour que les vannes de l'Etat providence s'ouvrent en grand.
Ordure de Macron !